

Gestion sinistre – Questions à se poser (méthodologie)

Assurance de biens (approche contractuelle) :

⇒ Le bien est-il assuré par le contrat ?

(il faut se reporter à la **définition des biens** assurés et vérifier les **exclusions** relatives aux biens)

- ↳ NON : c'est un **refus de prise en charge** et la clôture du dossier « sinistre »
- ↳ OUI → question suivante...

⇒ L'évènement est-il garanti par le contrat ?

(il faut vérifier que la déclaration de sinistre corresponde à un évènement couvert par le contrat)

- ↳ NON : c'est un **refus de prise en charge** et la clôture du dossier « sinistre »
- ↳ OUI → question suivante...

⇒ Le bien est-il garanti pour cet évènement ?

(attention, les garanties peuvent être **différentes selon l'évènement** pour un même bien – il faut donc vérifier les exclusions)

- ↳ NON : c'est un **refus de prise en charge** et la clôture du dossier « sinistre »
- ↳ OUI → question suivante...

⇒ Les conditions de la garantie sont-elles remplies ?

(la mise en jeu d'une garantie peut être soumis aux respects de règles ou conditions particulières... par exemple l'effraction pour le vol)

- ↳ NON : c'est un **refus de prise en charge** et la clôture du dossier « sinistre »
- ↳ OUI → c'est **une prise en charge** dans les conditions de la garantie de l'évènement